VILLE LES AVIRONS
Vers un territoire durable

Extrait N° 10 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 10 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 10 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Éric FERRERE, Maire.**

Présents : M. Éric FERRERE – M. Alphonse HOARAU – Mme Céline SANCH – M Jean Daniel DENNEMONT – Mme Marie Hélène RICQUEBOURG – M. Fabrice PAYET – Mme Suzie FREDELISY EP. CUVELIER – M. Frédo FERRERE – Lydia DEVEAUX – M. Pierrot CANTINA – M. Jean François SUZANNE – M. Jean Hugues LESQUELIN – Mme Suzette DEVEAUX EP. RIVIERE – M. Sully POTTER – Mme Lise Marie DANDIN – Mme Isabelle GRONDIN EP. CADAS – Mme Marie Paule VELNA EP. SELLY – M. Emmanuel FERRERE – M. Laurent LENCLUME – M. Tatiana VATEL – M. Stéphane VARCOURT – Mme Annie-Claude TOLAR – Mme Julie Rose MEZINO – Mme Jocelyne PAPY – M. Cédric BEGUE – M. Nicolas ABELARD – Mme Nadia ROCHE LESQUELIN – Mme Cécile TECHER – Mme Line BAILLIF – M. René VLODY – Mme Marie Claude ZETTOR.

Procurations : M. Rémy ALMAR a donné mandat à M. Frédo FERRERE – **Mme Christine BARET** a donné mandat à Mme Marie Hélène RICQUEBOURG.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame MEZINO Julie Rose** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **MEZINO Julie Rose** est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

NOTA :
Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
14 AVR. 2026
que la convocation du Conseil a été faite le **30 mars 2026** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **31**.

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★

Eric FERRERE

AFFAIRE N° 10 / Commission de délégation de service public

- Article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales

En matière de délégation de service public, la Commission est chargée d'analyser les dossiers de candidature, de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, d'analyser leurs propositions et d'émettre un avis sur celles-ci. Le pouvoir d'attribution du contrat est de la compétence de l'assemblée délibérante.

L'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que les plis contenant les offres en matière de délégation sont ouverts par une commission composée de l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence siègent également à la commission avec voix consultative.

Peuvent participer à la commission, avec voix consultative, un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

Le Conseil est invité à désigner au scrutin secret les cinq membres titulaires et les cinq membres suppléants susvisés.

A l'appel de candidature, deux listes sont présentées :

Liste *« Avançons »*	
Titulaires	**Suppléants**
Alphonse HOARAU	Fabrice PAYET
Rémy ALMAR	Frédo FERRERE
Stéphane VARCOURT	Lise Marie DANDIN
Lydia DEVEAUX	Suzie CUVELIER
Jean François SUZANNE	Sully POTTER

Liste *« Ensemble Retrouvons Notre Qualité De Vie »*	
Titulaires	**Suppléants**
Cécile TECHER	Line BAILLIF
Cédric BEGUE	Nadia ROCHE LESQUELIN
Jocelyne RIVIERE	Nicolas ABELARD

Le vote a lieu à bulletin secret.

Mme Lydia DEVEAUX et M. Sully POTTER ont été désignés scrutateurs.
Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Inscrits : **33**
Nombre de votants : **33**
Blancs : **02**

.../...

Nuls : **00**
Suffrages exprimés : **31**

Ont obtenu : - **Liste « Avançons »** **25 Voix**
- **Liste « Ensemble Retrouvons Notre Qualité De Vie »** **6 Voix**

En conséquence sont élus pour siéger au sein de la **Commission de délégation de service public** :

Titulaires	Suppléants
Alphonse HOARAU	Fabrice PAYET
Rémy ALMAR	Frédo FERRERE
Stéphane VARCOURT	Lise Marie DANDIN
Lydia DEVEAUX	Suzie CUVELIER
Cécile TECHER	Line BAILLIF

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire certifie que le présent document a été reçu à la Sous Préfecture de ST-PIERRE
LE 14 AVR. 2026

Le Maire,

MAIRIE DE SAVIRON ★ ILE DE LA REUNION ★

Eric FERRERE

Publiée le : 14 AVR. 2026

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de La Réunion (Tribunal administratif de La Réunion ; 27, rue Félix Guyon, CS 61107, 97404 Saint-Denis Cedex ; Tél. : 02 62 92 43 60 ; Fax : 02 62 92 43 62 ; greffe.ta-st-denis-de-la-reunion@juradm.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.